

1. Définitions

Client : co-contractant de CIHL FORMATION

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre CIHL FORMATION et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par CIHL FORMATION ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation interentreprises : Formation réalisée dans les locaux de CIHL FORMATION ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.

Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de CIHL FORMATION, de tout tiers et/ou à distance.

2. Objet et champ d'application

Tout Contrat implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV) qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Aucune dérogation aux présentes CGV n'est opposable à CIHL FORMATION si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

3. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Une facture de l'ensemble de la prestation est envoyée au client à l'issue de la formation.

4. Report / annulation d'une formation par CIHL FORMATION

CIHL FORMATION se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

5. Annulation d'une formation par le Client

Toute formation commencée est due en totalité, sauf accord contraire exprès de CIHL FORMATION.

Dans le cas d'un désistement, CIHL FORMATION facture à l'entreprise au titre de dédommagement :

- ✓ à moins de 21 jours et avant le 7ème jour calendaire de la date de formation : 50 % du montant de la facturation totale prévue
- ✓ moins de 7 jours calendaires avant le début de l'action de formation: 100 % du montant de la facturation totale prévue

6. Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

9. Prix et règlements

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte et à l'ordre de CIHL FORMATION.

En cas de non règlement de la formation, dans les deux mois du délai fixé, le CIHL FORMATION peut par lettre recommandée, mettre le client en demeure de régulariser sa situation dans un délai de quinze (15) jours. Passé ce délai, il sera appliqué au retardataire une pénalité fixée par le conseil d'administration.

10. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient de :

- ✓ faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- ✓ l'indiquer explicitement sur la convention de formation,
- ✓ s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

11. Obligations et Responsabilité de CIHL FORMATION

CIHL FORMATION s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, CIHL FORMATION n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, CIHL FORMATION sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de CIHL FORMATION, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

12. Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- ✓ payer le prix de la formation,
- ✓ n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à CIHL FORMATION, sans l'accord écrit et préalable de CIHL FORMATION,
- ✓ ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de CIHL FORMATION.
- ✓ Dans le cadre d'une formation au sein des locaux du client, mettre à disposition une salle permettant le bon déroulement de cette formation.

14. Confidentialité et Propriété Intellectuelle

Il est expressément convenu que toute information divulguée par CIHL FORMATION au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de CIHL FORMATION. Le droit de propriété sur toutes les informations que CIHL FORMATION divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à CIHL FORMATION.

16. Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, CIHL FORMATION est amené à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe CIHL pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de CIHL FORMATION en écrivant à l'adresse suivante : cihl.formations@cihl45.com.

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, CIHL FORMATION s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

Par conséquent, CIHL FORMATION s'engage à :

- ✓ ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations,
- ✓ conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels.

17. Communication

Le Client autorise expressément le groupe CIHL FORMATION à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

18. Compétence

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de CIHL FORMATION avec le client est de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'ORLEANS.